



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Suppression de l'heure de technologie en classe de 6e

Question écrite n° 5488

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la suppression de l'heure de technologie en classe de 6e. Le 12 janvier 2023, le Gouvernement a annoncé par voie de presse l'instauration, pour la rentrée 2023, d'une heure de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français pour tous les élèves de 6e. De prime abord, cette nouvelle annonce a été accueillie positivement dans la mesure où elle présentait, enfin, l'opportunité d'un renforcement des savoirs fondamentaux. Pourtant, la déception fut aussi grande que les espoirs suscités. En réalité, la mesure implique la suppression de l'heure de technologie en classe de 6e et ce, sans concertation préalable. La direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) envisage, ainsi, un report des enseignements technologiques de la 6e, en 5e, 4e et 3e. Ce rattrapage fait craindre le risque de surcharge des programmes qui seraient survolés dans de telles conditions. Tel qu'en rend compte la DGESCO, certains thèmes de son programme pourront être intégrés aux enseignements de physique-chimie et de sciences de la vie et de la terre. Par conséquent, la mesure sacrifie non seulement l'enseignement de la technologie, mais plus globalement l'enseignement des sciences au collège. L'affaiblissement de ces disciplines est pourtant en inadéquation avec la nécessité d'assurer aux élèves une meilleure compréhension des enjeux technologiques, environnementaux et sociétaux actuels. En laissant entendre que la technologie serait une discipline « accessoire », le Gouvernement condamne les sciences technologiques au désintérêt des élèves français. Les sciences devraient au contraire faire l'objet d'une revalorisation dans la perspective de la réforme de la voie professionnelle à venir. L'Académie des sciences et l'Académie des technologies, dans un communiqué commun, ont déploré la mesure, « au moment même où s'éveillent de premières vocations, où prennent forme des centres d'intérêt chez les jeunes mais aussi où apparaissent des visions erronées des sciences et de la technologie ». Cette décision traduit, par ailleurs, une profonde méconnaissance des défis majeurs en matière de santé, d'énergie, d'adaptation au changement climatique, de renforcement du tissu industriel, que la France devra révéler dans les prochaines années. À mesure que les emplois se numérisent, les besoins en compétences technologiques deviennent croissants. L'industrie française exige des ingénieurs mieux formés pour relever le défi des transitions écologique et numérique. Sans prévenir les conséquences en chaîne de cette mesure, le Gouvernement expose la France à une perte de compétitivité sur le marché mondial des technologies et ce, alors même que ce sont des secteurs stratégiques et pourvoyeur d'emplois qualifiés. Paradoxalement, le 1er février 2023, M. le ministre de l'éducation nationale a déclaré que : « nous devons faire en sorte que cette [la technologie] discipline soit revalorisée pour susciter des vocations pour le numérique, pour les sciences de l'ingénieur, pour la voie professionnelle ». Aussi, elle lui demande comment le Gouvernement entend, effectivement, revaloriser la technologie et les sciences au collège et s'il envisage de rétablir l'heure d'enseignement de la technologie en 6e au regard des trop nombreux écueils que représente sa suppression.

Texte de la réponse

À leur entrée en 6e, un tiers des élèves ne maîtrise pas les compétences fondamentales pour réussir au collège. Les évaluations internationales notent par ailleurs qu'en français et en mathématiques, le nombre d'élèves

performants ne cesse de diminuer. Ainsi, à la rentrée prochaine, pour élever le niveau général, mieux accompagner les élèves fragiles et permettre à chacun de cultiver ses excellences, tous les élèves de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques. Pour organiser cette heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement sans allonger les 26 heures hebdomadaires de classe des élèves, l'enseignement de sciences et technologie en classe de 6e est ramené à trois heures hebdomadaires par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme d'enseignement. Cette mesure permettra de concentrer cet enseignement de technologie sur les classes de 5e, 4e et 3e et de conforter sa place au collège car il est indispensable à la formation des élèves. Le conseil supérieur des programmes sera très prochainement saisi pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e, de sorte qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. Ils pourront bénéficier par ailleurs de formations durant l'année 2023-2024 afin de se préparer au nouveau programme. Cette transformation de la classe de 6e vise à renforcer les compétences des élèves en français et en mathématiques pour leur permettre d'être mieux armés afin d'affronter les défis du XXIe siècle grâce notamment à l'enseignement de la technologie.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Anthoine](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5488

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2023](#), page 1320

Réponse publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3114